

PAGE DE VEILLE

L'application se met automatiquement en veille après un temps d'inutilisation. Cet écran incite l'utilisateur à interagir avec l'application.

TOUCHEZ L'ÉCRAN



Solution de
communication interne



Prochain séminaire d'entreprise du 27 au 29 mai....



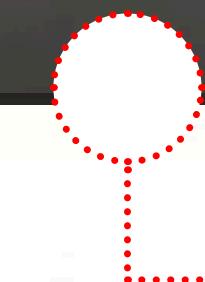
ACCÈS RAPIDE

Site du
Comité d'entrepriseAffichage
réglementaireNouveautés de
l'entreprise



Bienvenue

[EN SAVOIR PLUS >](#)



NAVIGATION SÉCURISÉE

L'utilisateur ne peut pas sortir du site internet de l'entreprise.



[FERMER](#)



Toutes les formations
disponibles



Découvrir notre entreprise

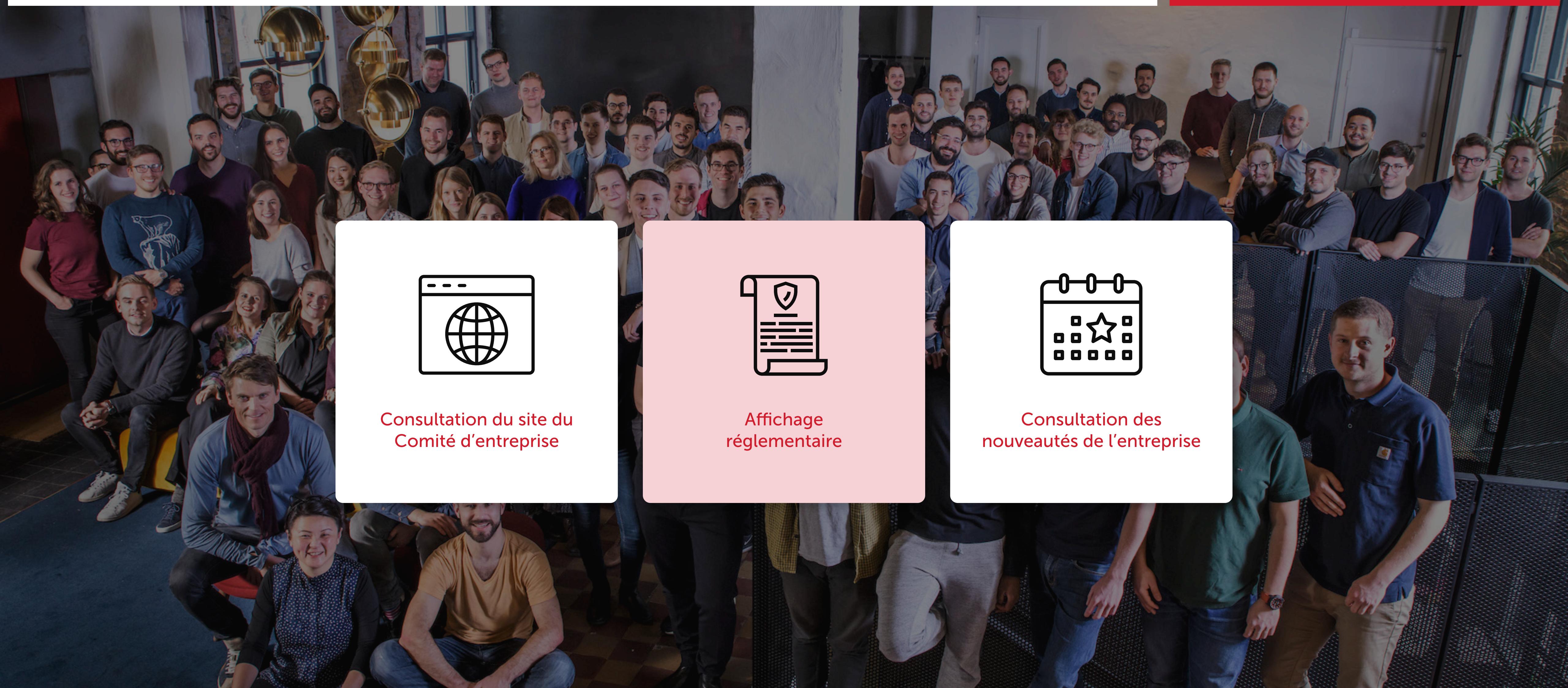


Les outils



Les locau

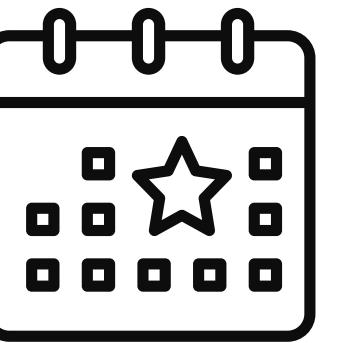




Consultation du site du
Comité d'entreprise

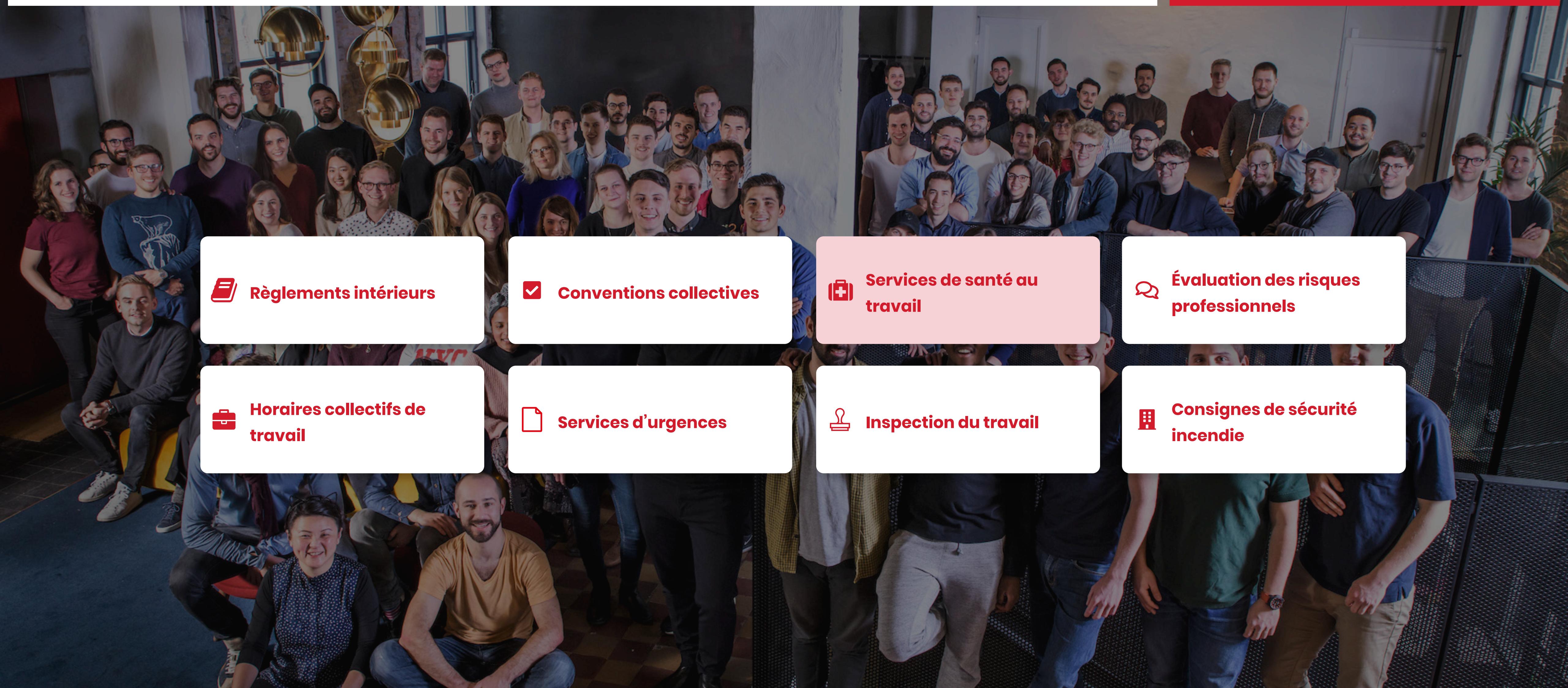
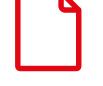


Affichage
réglementaire



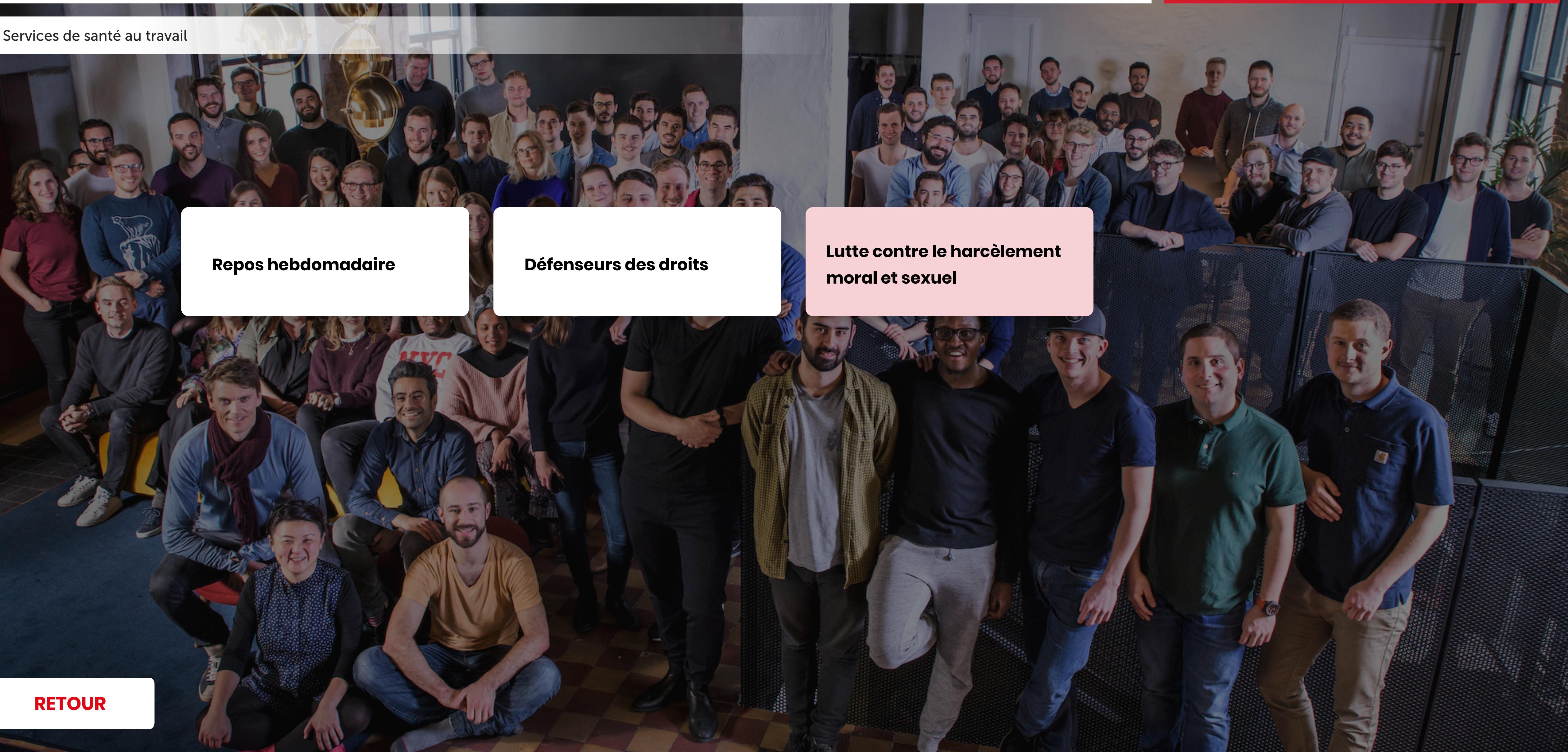
Consultation des
nouveautés de l'entreprise

Prochain séminaire d'entreprise du 27 au 29 mai....

 Règlements intérieurs Conventions collectives Services de santé au travail Évaluation des risques professionnels Horaires collectifs de travail Services d'urgences Inspection du travail Consignes de sécurité incendie

Prochain séminaire d'entreprise du 27 au 29 mai....

Services de santé au travail

**RETOUR**

Services de santé au travail / Lutte contre le harcèlement moral et sexuel

Guide pratique et juridique

[CONSULTER](#)[RETOUR](#)

Services de santé au travail / Lutte contre le harcèlement moral et sexuel

Guide pratique et juridique

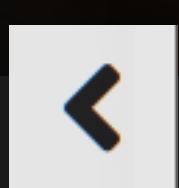


HARCÈLEMENT SEXUEL
ET AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL :
PRÉVENIR, AGIR, SANCTIONNER

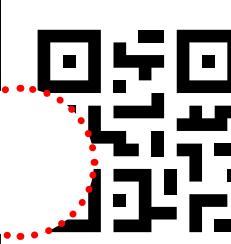
GUIDE PRATIQUE ET JURIDIQUE



CONSULTER

**RETOUR****FERMER**Guide pratique
et juridique**ENVOI PAR MAIL**

L'utilisateur peut s'envoyer le document par mail.

**QR CODE**

L'utilisateur peut utiliser le QR code pour récupérer le document directement sur son smartphone.



HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

LE HARCELEMENT SEXUEL – UNE NOTION MULTIPLE ET COMPLEXE

INTERACTION PDF

L'utilisateur peut manipuler le PDF (zoom/dézoom / tourner les pages) en utilisant les boutons. Pour faciliter la manipulation, ces boutons sont situés en bas de l'écran.

RETOUR

FERMER

Guide pratique
et juridique

Identifier les types de harcèlement sexuel

Exemple

Le fait pour un président d'association d'avoir « conseillé » à une salariée qui se plaignait de coup de soleil de « dormir avec lui dans sa chambre, ce qui lui permettrait de lui faire du bien »¹.

→ 1^e type : la pression grave dans le but d'obtenir un acte de nature sexuel (dit « harcèlement sexuel assimilé »)

Aucun salarié ne doit subir des faits [...] assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers (article L. 1153-1 du code du travail).

→ Ce premier type de harcèlement sexuel est relativement facile à identifier : c'est un abus d'autorité, concrétisé par des menaces sur les conditions de travail, des actes de chantage à la promotion ou au licenciement, pour obtenir des actes sexuels.

Caractéristiques :

Toute forme de pression grave

- l'auteur tente d'imposer un acte de nature sexuel à une personne en contrepartie soit d'un avantage (obtention d'un emploi, d'une augmentation) soit de l'assurance qu'elle évitera une situation dommageable (licenciement, mutation dans un emploi non désiré...): c'est le chantage sexuel.

Même non répétée

- en raison de sa gravité, un acte isolé suffit à caractériser le harcèlement sexuel.

Dans un but réel ou apparent

- c'est l'intention exprimée ou suggérée par l'auteur qui compte : le harcèlement sexuel est constitué quand bien même le candidat ou le salarié refuse de satisfaire à sa demande. En outre, il n'est pas nécessaire que l'auteur ait réellement l'intention d'obtenir un acte sexuel : il peut agir par jeu, dans le but d'humilier la victime ou encore de la pousser à la démission...

D'obtenir un acte de nature sexuelle

- ne sont pas uniquement visées les demandes de relations sexuelles. Il peut s'agir de toute demande destinée à assouvir un fantasme d'ordre sexuel, voire à accentuer ou provoquer le désir sexuel : les demandes de caresses, de baisers, exiger d'une personne qu'elle dévoile, touche, évoque certaines parties intimes de son corps ou qu'elle prenne des positions suggestives.

Recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers

- l'acte sexuel peut être recherché au profit d'une autre personne que celle qui en est l'auteur.

→ 2^e type : les propos ou comportements à connotation sexuelle non désirés et répétés

Aucun salarié ne doit subir des faits [...] de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante (article L. 1153-1 du code du travail).

→ Moins facilement appréhendable, cette seconde catégorie de harcèlement sexuel, aux effets tout aussi pernicieux, regroupe un ensemble de propos ou comportements qui, du fait de leur caractère répété, insistant et non désiré, créent un climat intimidant, outrageant, ceci même sans l'expression de menaces évidentes.

Caractéristiques :

Des propos ou comportements répétés

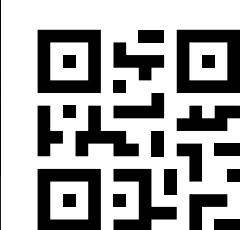
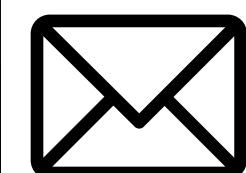
- c'est-à-dire au moins deux, mais la loi ne fixe pas de délai minimal ou maximal entre deux agissements.

Des propos ou comportements subis et non désirés par la victime

- le non consentement de la victime est un des éléments constitutifs du harcèlement sexuel, qui suppose des actes imposés par leur auteur, et donc subis et non désirés par la victime. Cependant, la loi n'exige pas que le non-consentement de la victime ait été exprimé de façon expresse et explicite : celui-ci peut prendre la forme d'un silence permanent face aux agissements ou d'une demande d'intervention adressée à des collègues ou à un supérieur hiérarchique.

¹ Cass. soc., 17 mai 2017, n° 15-19.300, Bull. civ. V, n° 84

9

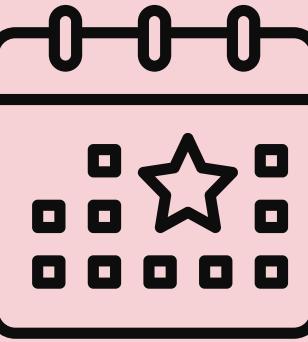




Consultation du site du
Comité d'entreprise



Affichage
réglementaire



Consultation des nouveautés
de l'entreprise

Prochain séminaire d'entreprise du 27 au 29 mai....



Séminaire d'entreprise 2020

Le prochain séminaire d'entreprise aura lieu du 27 au 29 mai à Lyon. Découverte de la ville, de son patrimoine et de sa gastronomie et participation à la conférence...

Les chiffres du mois

Retrouvez le point mensuel sur les chiffres de l'entreprise.

VIDÉO Les dernières nouveautés

Nous débutons l'année avec trois nouveautés matériels, applicatives et technologiques...

Le mot du directeur

LE MOT DU DIRECTEUR 2

Un nouvel élan avec de nouvelles perspectives porteuses de la promesse d'une collaboration fructueuse et productive, voilà ce qu'augure ces 365 prochains jours...

Salon ISE

Avec un peu de recul, il est temps de vous faire un retour sur les solutions que nous avons aimées, qui nous impressionnés lors de ce dernier ISE à Amsterdam...

Retour sur la Team Building Events

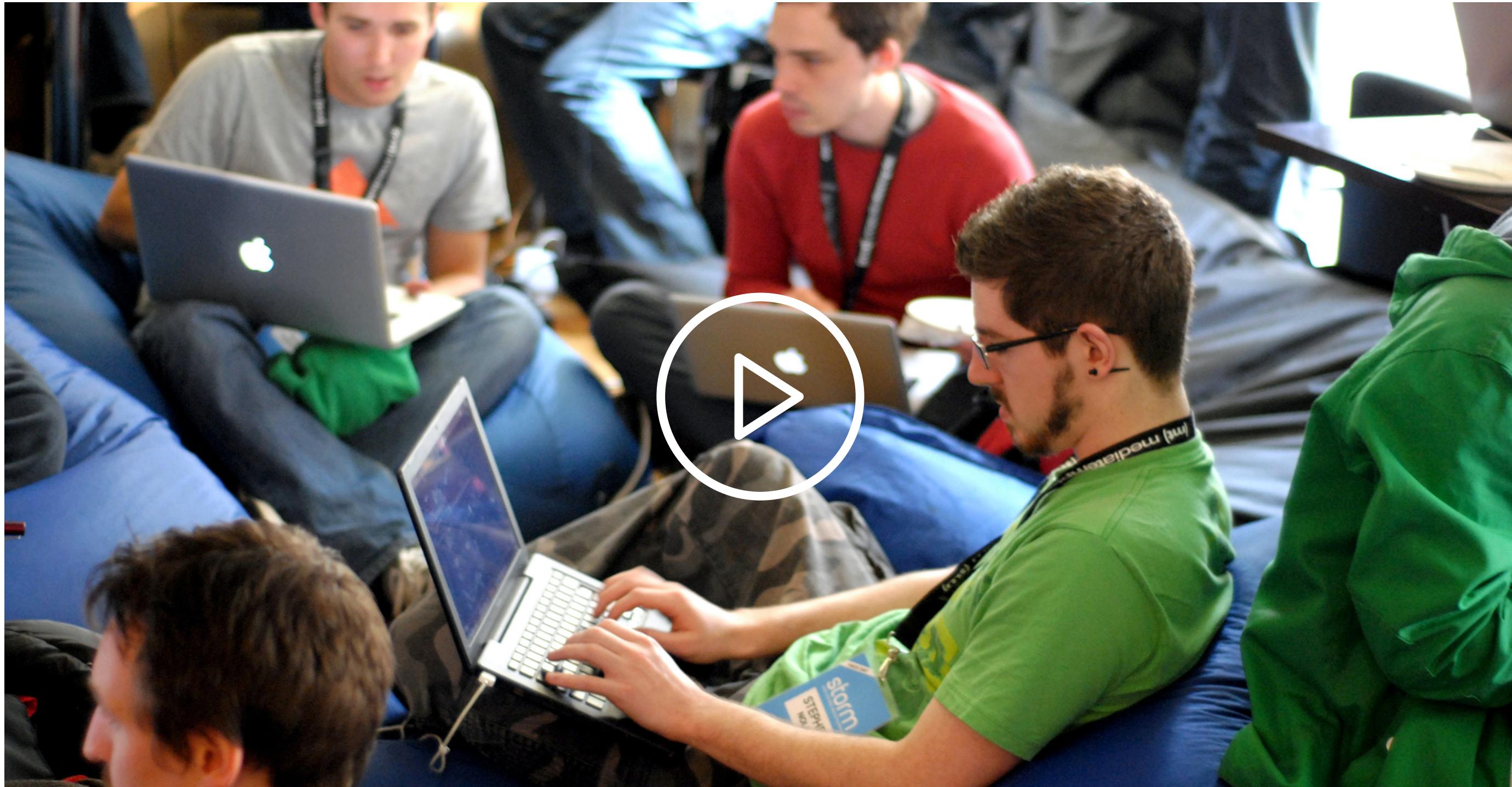
En septembre, toute l'équipe avait découverte la ville de Bordeaux. Au programme, du sport, du rire mais aussi un grand challenge...

NOUVEAUTÉS

L'utilisateur peut consulter les derniers événements de l'entreprise. Il est possible de mettre une photo, une vidéo ainsi que du texte.

[RETOUR](#)

Séminaire d'entreprise 2020



Comme chaque année, l'entreprise organise son séminaire.

Le prochain séminaire d'entreprise aura donc lieu du 27 au 29 mai à Lyon, à porte des Alpes, le berceau du cinéma affiche ses ruines romaines, ses vestiges de la Renaissance, des espaces artistiques en abondance, ses jeunes créateurs prometteurs, des berges réhabilitées et un quartier au design futuriste.

Après la découverte de la ville, nous participerons une conférence sur les enjeux écologiques pour 2025.

Vous recevrez bientôt un email avec le programme détaillé. Bonne journée à toute l'équipe !

[RETOUR](#)[FERMER](#)